



RÈGLES SPÉCIFIQUES

LIGUE INTERRÉGIONALE HOCKEY FÉMININ (LIHF)

M11/M13/M15/M18/Junior

SAISON 2023-2024

Mis à jour le 31 août 2023



1 Table des matières

1	INTRODUCTION	4
1.1	PRÉAMBULE/MISSION	4
1.2	CONSEIL EXÉCUTIF ET COMITÉ OPÉRATIONNEL.....	4
1.3	ORGANISATION DE LA SAISON	4
1.4	INSCRIPTION DES ÉQUIPES AUX TOURNOIS	5
1.5	COTISATION DES ÉQUIPES.....	5
1.6	RÉUNIONS	5
2	GÉNÉRALITÉS	5
2.1	PRINCIPES	5
2.2	CHANDAILS	5
2.3	GARDIENNES DE BUT	5
2.4	MODIFICATION D'ÉQUIPEMENT	6
2.5	SURFACEUSE.....	6
2.6	CHAMBRE DES ARBITRES.....	6
2.7	CHAMBRE DES JOEUSES	6
3	OFFICIELS	6
3.1	OFFICIELS.....	6
3.2	NOMBRE D'OFFICIELS.....	6
4	ENTRAÎNEURS	6
4.1	RESPONSABILITÉ.....	6
4.2	QUALIFICATIONS REQUISES.....	6
4.3	COMPOSITION	7
5	ENREGISTREMENT DES MEMBRES	7
5.1	ÉQUIPES ET JOEUSES	7
5.2	DATES IMPORTANTES.....	7
5.3	ADMISSIBILITÉ DES MEMBRES	7
5.4	JOEUSES MINIMUM SIGNÉES AVANT LE PREMIER MATCH.....	7
6	FEUILLE DE POINTAGE	7
6.1	NUMÉRO DE MATCH, DATE ET NOM DE L'ÉQUIPE.....	7
6.2	NUMÉROS, NOMS ET PRÉNOMS DES JOEUSES.....	7
6.3	JOEUSE AFFILIÉE.....	8
6.4	MEMBRE SUSPENDU	8
6.5	SUIVI DES SUSPENSIONS.....	8

6.6	SIGNATURE DE L'ENTRAÎNEUR.....	8
6.7	ADMISSIBILITÉ.....	8
6.8	PARTICIPATION À UN MATCH.....	8
6.9	NUMÉRO DE CHANDAIL.....	8
7	DÉROULEMENT DES MATCHS	9
7.1	DURÉE DES MATCHS.....	9
7.2	ÉCHAUFFEMENT.....	9
7.3	POIGNÉE DE MAIN.....	9
7.4	REPOS.....	9
7.5	FIN DU MATCH.....	9
7.6	MATCH COMPLÉTÉ.....	9
7.7	FEUILLES DE POINTAGE ET RETOUR DE TOURNOI.....	10
7.8	TEMPS D'ARRÊT.....	10
7.9	ABSENCE À UN MATCH.....	10
7.10	NOMBRE MINIMUM DE JOUEUSES.....	10
7.11	RETARD À UN MATCH.....	10
7.12	TROIS (3) PUNITIONS DE BÂTON OU DE CONTACT À LA TÊTE.....	10
8	CHANGEMENT DE MATCH	11
8.1	MATCH ANNULÉ.....	11
8.2	DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH.....	11
8.3	DÉCISION DE LA LIGUE.....	11
8.4	DATE LIMITE DE REPRISE D'UN MATCH.....	11
9	CLASSEMENT FINAL	11
9.1	CLASSEMENT.....	11
10	COMITÉ DE DISCIPLINE	11
10.1	COMITÉ DE DISCIPLINE / PROCÉDURES.....	11
11	SÉRIES	12
	ANNEXE 1 - LISTE DES TOURNOIS.....	13
	ANNEXE 3 - AMENDES.....	17
	ANNEXE 4 - PROCÉDURE POUR REMPLIR UN ALIGNEMENT.....	18
	ANNEXE 5 - RÔLE DU GOUVERNEUR :.....	19

1 INTRODUCTION

1.1 PRÉAMBULE/MISSION

Afin d'assurer la pérennité du hockey féminin, les régions participantes ont créé la Ligue Interrégionale Hockey Féminin au niveau M11, M13, M15, M18 et Junior. Cette Ligue tiendra compte des disparités régionales et des situations géographiques des régions participantes tout en permettant aux joueuses d'évoluer dans un cadre stable et structuré.

Sous la direction des régions participantes à la Ligue, la Ligue Interrégionale Hockey Féminin (LIHF) règlemente, administre, coordonne et organise le hockey féminin avec les organisations membres dans le cadre d'une ligue en accord avec les principes établis par Hockey Québec au niveau de l'établissement de la structure du hockey féminin. Les régions participantes le sont toutes à parts égales.

1.2 CONSEIL EXÉCUTIF ET COMITÉ OPÉRATIONNEL

Le conseil exécutif est chargé du bon fonctionnement des opérations et du développement de la Ligue.

CONSEIL EXÉCUTIF :

- Directeur des opérations/trésorier
- Directeur adjoint des opérations
- Responsable du suivi des résultats
- Responsable des suspensions
- Statisticien

COMITÉ OPÉRATIONNEL :

- C.E.
- Responsable du comité de discipline
- Responsable des communications (site web et réseaux sociaux)
- Gouverneurs

1.3 ORGANISATION DE LA SAISON

Le conseil exécutif de la Ligue établit les directives générales telles que le calendrier de saison, le suivi des suspensions, les feuilles de matchs, etc. afin d'assurer le bon fonctionnement de la Ligue.

Le calendrier de la saison régulière aura :

- 24 matchs pour toutes les divisions-classes (AA) et 22 matchs pour les autres divisions-classes

ÉQUIPES AA

Détails	Date
Début de saison	Vendredi 13 octobre 2023
Fin de saison	Dimanche 17 mars ou 7 avril 2024*
Congé des fêtes	Samedi 23 déc. 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Semaine de relâche	Selon les régions**

*Dans la mesure où il y a ou non des régionaux dans la région concernée.

**Il pourrait y avoir des matchs un des deux week-ends.

ÉQUIPES A-B

Détails	Date
Début de saison	Vendredi 20 octobre 2023
Fin de saison	Dimanche 17 mars ou 7 avril 2024*
Congé des fêtes	Samedi 23 déc. 2023 au vendredi 5 janvier 2024
Semaine de relâche	Selon les régions**

*Dans la mesure où il y a ou non des régionaux dans la région concernée.

**Il pourrait y avoir des matchs un des deux week-ends.

1.4 INSCRIPTION DES ÉQUIPES AUX TOURNOIS

Le nombre de tournois permis par équipe est de deux tournois ; un troisième pourra être ajouté sous condition d'approbation de la Ligue et de la région concernée. (La Célébration Caroline Ouellette ne fait pas partie du total de tournois puisqu'il s'agit d'un événement.)

Chaque équipe devra remettre sa liste d'inscriptions aux tournois à la Ligue et à son responsable des glaces de son organisation avec le formulaire requis, et ce, avant le **1^{er} octobre** pour les équipes AA et le **15 octobre** pour les équipes simple lettre (A-B).

À défaut de remettre la liste à la date prescrite, l'équipe pourrait se voir refuser le changement des matchs de la saison régulière qui entrent en conflit.

1.5 COTISATION DES ÉQUIPES

Chaque équipe et/ou association sera facturée des frais de cotisation de 120 \$ par équipe participant à la Ligue, et ce, avant le 30 octobre de la saison. Le paiement doit parvenir à la Ligue dans les quinze (15) jours suivant l'envoi de la cotisation.

1.6 RÉUNIONS

Le comité opérationnel se réunit minimalement 4 fois par année.

2 GÉNÉRALITÉS

2.1 PRINCIPES

Les règles spécifiques s'appliquent à la Ligue Interrégionale Hockey Féminin. Elles viennent s'ajouter ou préciser les règlements administratifs de Hockey Québec et les Règles de jeu officielles de Hockey Canada. Tous les membres y sont assujettis.

2.2 CHANDAILS

L'équipe locale devra porter son chandail foncé. L'équipe visiteuse portera le chandail pâle. Advenant que les deux équipes se présentent sur la glace avec des chandails foncés, l'équipe locale devra changer de chandail pour ceux de couleur pâle.

2.3 GARDIENNES DE BUT

Si une des deux gardiennes de but oublie son chandail, seule la gardienne de but substitut pourra porter un chandail d'une autre couleur. Toutefois, si elle est appelée à remplacer la gardienne de but partante, elle devra alors changer avec cette dernière afin de porter la même couleur que ses coéquipières. De plus, une punition mineure sera imposée pour avoir retardé le match à l'équipe fautive.

2.4 MODIFICATION D'ÉQUIPEMENT

Toute joueuse doit porter un équipement conforme aux règlements de Hockey Québec et Hockey Canada.

2.5 SURFACEUSE

Personne, y compris les arbitres, n'a le droit d'être sur la glace avant la sortie de la surfaceuse. Les joueuses doivent attendre le signal de l'officiel avant d'embarquer.

2.6 CHAMBRE DES ARBITRES

- Le personnel d'une équipe, les parents et les joueuses ne peuvent entrer dans la chambre des arbitres.
- Tout cas de litige devra être soumis à la Ligue par courriel.

2.7 CHAMBRE DES JOUEUSES

- Le personnel d'une équipe, les parents et les joueuses ne peuvent entrer dans la chambre de l'équipe adverse.
- Tout cas de litige devra être soumis à la Ligue par courriel.

3 OFFICIELS

3.1 OFFICIELS

Les équipes doivent obligatoirement utiliser des officiels accrédités pour tous les matchs, y compris les matchs hors-concours.

3.2 NOMBRE D'OFFICIELS

Tous les matchs de la Ligue pourront être officiés avec un système à 2 officiels (2 arbitres) ou 3 officiels (1 arbitre et 2 juges de lignes), à la discrétion de la région, selon le nombre d'officiels disponible.

Advenant l'absence de l'arbitre ou d'un juge de ligne, le match sera officié à un ou deux officiels et il sera valide. Il doit être indiqué sur la feuille de pointage.

Advenant l'absence d'officiels, les équipes devront conjointement trouver un remplaçant (parents ou entraîneurs), le match sera considéré comme étant conforme.

Advenant le cas où un officiel hors glace n'est pas présent. Les équipes présentes devront compléter au mieux la feuille de pointage et faire fonctionner le tableau indicateur. Aucun match ne sera annulé ou reporté en raison d'un manque d'officiel hors glace.

4 ENTRAÎNEURS

4.1 RESPONSABILITÉ

Le personnel de banc est responsable de son équipe en tout temps, de l'application des Règles de jeu officielles de Hockey Canada, des règlements administratifs de Hockey Québec, de ceux de la Ligue, de même que de l'encadrement de son équipe sur la glace et hors glace.

4.2 QUALIFICATIONS REQUISES

Se référer aux Règlements administratifs féminins de Hockey Québec (qualifications requises, chapitre 3).

4.3 COMPOSITION

Il est recommandé qu'au moins une (1) femme par équipe fasse partie du personnel de banc.

Aucune équipe ne peut avoir plus d'un entraîneur-chef désigné.

5 ENREGISTREMENT DES MEMBRES

5.1 ÉQUIPES ET JOEUSES

Toute joueuse et tout personnel de banc désirant évoluer dans la LIHF doit être inscrit sur le formulaire de composition officielle d'équipe (T112) dans le logiciel HCR comme joueuse régulière ou affiliée pour la saison régulière en cours avant le 1^{er} match selon le règlement de Hockey Québec (art. 5.1.1a). Toute joueuse non inscrite sera considérée comme non éligible.

5.2 DATES IMPORTANTES

Date	
10 janvier	Date limite de libération
15 janvier	Date limite joueuse affiliée
10 février	Date limite nouvelle joueuse

5.3 ADMISSIBILITÉ DES MEMBRES

Sur demande, le registraire d'organisation ou d'association devra fournir à la Ligue les documents nécessaires afin de prouver l'admissibilité d'un membre, et ce, dans un délai de 48 heures.

À défaut de quoi, l'équipe fautive perdra le match et d'autres sanctions pourront être imposées, telles que l'application des règlements sur l'admissibilité décrite dans le livre des règlements administratifs de hockey féminin.

5.4 JOEUSES MINIMUM SIGNÉES AVANT LE PREMIER MATCH

Une équipe simple lettre et double lettre doivent avoir en tout temps sur son formulaire de composition officielle d'équipe au moins dix joueuses et une (1) gardienne de but signées.

6 FEUILLE DE POINTAGE

6.1 NUMÉRO DE MATCH, DATE ET NOM DE L'ÉQUIPE

Lorsque la feuille de match n'est pas faite électroniquement, le numéro du match, la date ainsi que le nom de l'équipe doivent être indiqués à l'endroit approprié par les deux équipes.

6.2 NUMÉROS, NOMS ET PRÉNOMS DES JOEUSES

Lorsque la feuille de match n'est pas faite électroniquement, tous les noms, prénoms et numéros des joueuses présentes doivent être indiqués sur la feuille de pointage au complet, et ce, par ordre de numéro, gardienne(s) en premier. Les étiquettes informatisées blanches sont fortement recommandées et le cas échéant, doivent être apposées sur chacune des cinq (5) copies des feuilles de pointage. Les absents (joueuses et personnel entraîneur) doivent être biffés de l'alignement. Procédure pour remplir un alignement, voir en annexe.

6.3 JOUEUSE AFFILIÉE

Lorsqu'une équipe utilise une joueuse affiliée, elle doit l'indiquer sur la feuille de pointage à l'endroit approprié par les initiales J.A. et rayer de l'alignement la joueuse absente.

6.4 MEMBRE SUSPENDU

Lorsque la feuille de match n'est pas faite électroniquement, le numéro et le nom de tout membre suspendu doivent apparaître sur la feuille de pointage à l'endroit approprié.

Lorsque la feuille de match n'est pas faite électroniquement, l'entraîneur-chef s'assure que les suspensions sont dûment inscrites sur la feuille de pointage et, en ce sens, est responsable de l'inscription du nom de toute joueuse ou membre du personnel ayant à purger une suspension.

6.5 SUIVI DES SUSPENSIONS

Lorsque la suspension est servie dans un tournoi, le responsable de l'équipe devra fournir à la Ligue une copie de la feuille de pointage indiquant clairement que la suspension a été purgée durant celui-ci.

La Ligue fera un suivi de toutes les suspensions. Elle s'assurera que celles-ci ont été servies selon les règles. Elle gardera en mémoire toutes les suspensions non servies et elle verra à ce que celles-ci soient purgées la saison suivante.

De plus, une équipe participant à un tournoi devra faire parvenir à la Ligue, dans les cinq (5) jours de la fin de la participation de l'équipe à celui-ci, le formulaire de retour tournoi prévu en annexe, qu'il y ait des suspensions ou non.

6.6 SIGNATURE DE L'ENTRAÎNEUR

Lorsque la feuille de match n'est pas faite électroniquement, l'entraîneur-chef du match doit signer la feuille de pointage ou la feuille d'alignement à l'endroit approprié avant chaque match.

6.7 ADMISSIBILITÉ

Toute personne officiant derrière le banc doit être un membre de Hockey Québec. À défaut de quoi l'équipe perd le match s'il y a contestation d'admissibilité.

Un maximum de cinq (5) membres du personnel est permis derrière le banc, dont un de ceux-ci doit obligatoirement détenir le grade Santé-Sécurité (PSSH) valide.

Les joueuses suspendues ne peuvent être derrière le banc.

6.8 PARTICIPATION À UN MATCH

Tout membre est considéré avoir pris part à un match si son nom apparaît sur la feuille de pointage.

6.9 NUMÉRO DE CHANDAIL

Le numéro de chandail attribué à une joueuse doit être utilisé par la même joueuse pour toute la saison.

Lorsque la feuille de match n'est pas faite électroniquement et qu'une joueuse doit changer

de numéro pour un match, l'équipe doit indiquer sur la feuille de pointage les deux numéros de la joueuse de la façon suivante : La joueuse n° 29, Marie-Philip Poulin, doit changer pour le n° 15. Inscrire : 15 (29) Marie-Philip Poulin. Si le changement est permanent, la Ligue doit en être avisée. Voir en annexe.

7 DÉROULEMENT DES MATCHS

7.1 DURÉE DES MATCHS

Échauffement de trois (3) minutes

M11 A et B

1^{re} période : 10 minutes chronométrées
2^e période : 10 minutes chronométrées
3^e période : 12 minutes chronométrées

Un match est d'une durée maximum de 50 minutes.

M11 AA, M13, M15, M18 et Junior

1^{re} période : 16 minutes chronométrées
2^e période : 16 minutes chronométrées
3^e période : 16 minutes chronométrées

Un match est d'une durée maximum de 1 heure et 20 minutes.

7.2 ÉCHAUFFEMENT

En début de match, la période d'échauffement (3 minutes) débute aussitôt que les portes de sortie de la surfaceuse sont fermées, ou à l'heure prévue pour le match.

7.3 POIGNÉE DE MAIN

La poignée de main se donne selon la réglementation de la région qui reçoit le match.

7.4 REPOS

Lors des matchs, l'arbitre accordera un repos de deux minutes entre les périodes si la glace n'est pas resurfacée.

7.5 FIN DU MATCH

L'équipe receveuse doit informer les arbitres et l'équipe visiteuse de l'heure de la fin du match. Les arbitres, le chronométreur ou l'opérateur de surfaceuse peut mettre fin au match.

7.6 MATCH COMPLÉTÉ

Fin de match : Temps réglementaire de 3 périodes

- Si deux périodes sont complétées, le match sera considéré comme terminé et le résultat sera final.
- Advenant qu'un match soit arrêté avant que deux périodes réglementaires soient terminées, le match devra être repris en entier. Ceci s'applique uniquement dans les cas suivants : bris mécaniques, pannes d'électricité, blessure grave, etc. Si des suspensions sont méritées durant ce match, le membre suspendu devra purger la

suspension dès les matchs suivants. Toute joueuse purgeant une suspension dans le match interrompu avant la 3e période devra la reprendre en entier lors du (des) match(s) suivant(s).

7.7 FEUILLES DE POINTAGE ET RETOUR DE TOURNOI

- Lorsque la feuille de match n'est pas faite électroniquement, après chaque match, le gérant, l'entraîneur ou la personne désignée de l'organisation qui reçoit doit faire parvenir sa feuille de match à la Ligue (obligatoirement en format PDF), dans un délai de vingt-quatre (24) heures.
- Aux endroits où l'entrée des feuilles de match est effectuée électroniquement, il est de la responsabilité de la personne désignée de faire un suivi avec le marqueur.
- Des amendes seront imposées pour le retard de l'envoi des feuilles de match (montant par feuille par semaine). Voir en annexe.
- Tous les mardis, un fichier des feuilles de matchs manquantes sera transmis par courriel.

Le relevé des suspensions sera disponible sur Spordle.

À titre de rappel, une équipe participant à un tournoi devra faire parvenir obligatoirement à la Ligue, dès son retour (maximum 5 jours), le formulaire de retour tournoi prévu en annexe, qu'il y ait des suspensions ou non.

7.8 TEMPS D'ARRÊT

Les équipes auront droit à un temps d'arrêt de 30 secondes par match par équipe.

7.9 ABSENCE À UN MATCH

Une équipe qui ne se présente pas à un match avec le minimum de joueuses requis perdra le match par défaut ainsi que son point franc-jeu.

Lorsqu'une équipe ne se présente pas à un match, celle-ci perd le match par défaut et une amende de 350 \$ (voir en annexe) lui sera imposée et payable à la Ligue. Cette somme sera remise à l'équipe hôte.

L'amende sera imposée si l'équipe fautive n'a pas avisé l'équipe hôte au moins **soixante-douze (72) heures** à l'avance par courriel (la Ligue doit être mise en copie conforme) afin de permettre à cette dernière de prendre les dispositions nécessaires.

7.10 NOMBRE MINIMUM DE JOUEUSES

Une équipe doit se présenter au début d'un match avec un minimum de six joueuses plus une gardienne de but.

7.11 RETARD À UN MATCH

Les règlements 7.7 et 7.8 des Règlements administratifs féminins de Hockey Québec s'appliquent.

7.12 TROIS (3) PUNITIONS DE BÂTON OU DE CONTACT À LA TÊTE

Toute joueuse qui écope de trois (3) codes de punitions de bâton ou de contact à la tête (réf : article 4.8 B) des Règles de jeu de Hockey Canada durant un match sera automatiquement expulsée du match. Cette expulsion n'affectera pas les points Franc Jeu. La joueuse pourra revenir au match suivant.

8 CHANGEMENT DE MATCH

8.1 MATCH ANNULÉ

Aucun match ne peut être annulé pour participation à des matchs hors-concours, échanges culturels, activités de financement autres que ceux prévus lors de la confection des horaires officielle.

8.2 DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH

La procédure pour les changements de match se trouve en annexe des présents règlements.

8.3 DÉCISION DE LA LIGUE

La décision de la Ligue est finale quant à la reprise des matchs annulés. Un effort raisonnable doit être fait pour trouver une date convenable aux deux équipes.

8.4 DATE LIMITE DE REPRISE D'UN MATCH

La date limite pour reprendre un match est la date de fin de la saison.

9 CLASSEMENT FINAL

9.1 CLASSEMENT

L'équipe avec le plus grand nombre de points sera classée en première position et toutes les autres équipes suivent selon leur nombre de points.

En cas d'égalité, le classement sera déterminé en fonction des critères établis par l'article 9.8 des **Règlements. H.Q.F.**

Afin de déterminer la première position au classement général de la saison régulière, si des matchs n'ont pu être joués ou replanifiés, la formule « Baseball » sera utilisée pour finaliser le classement manuellement. Voici la méthode de calcul afin d'obtenir la moyenne.

Le total des points de l'équipe / nombre de points maximum que l'équipe aurait pu avoir X nombre de parties non jouées X 24 (nombre de parties maximum)

Une bannière sera remise pour la première et deuxième équipe au classement général de la saison régulière seulement. Advenant qu'il y ait deux divisions dans une division/classe donnée, la bannière sera remise aux deux premières positions du classement général des deux divisions.

Une bannière sera également remise à l'équipe la plus disciplinée pour chacune des divisions et classes. Advenant qu'il y ait deux divisions dans une division/classe donnée, une bannière sera remise pour chacune des divisions.

Durant la saison, aucune statistique individuelle ne sera publiée. Seules les statistiques d'équipes seront affichées sur le site officiel de la Ligue.

10 COMITÉ DE DISCIPLINE

10.1 COMITÉ DE DISCIPLINE / PROCÉDURES

1. Toutes les sanctions automatiques sont comptabilisées par la Ligue.

2. Pour les dossiers nécessitant un comité de discipline, le comité exécutif pourra :
 - a) Rendre la décision à la simple lecture du rapport lorsqu'il s'agit des règles de jeu.

OU

- b) Transmettre directement le dossier au comité de discipline de la Ligue.
(Règl. H.Q.F. 11.4).
3. Le comité de discipline sera formé d'un membre des comités de discipline régionaux des régions qui participent à la Ligue. Un membre de ce groupe sera choisi pour agir à titre de responsable du comité de discipline.
4. Tous les dossiers qui nécessitent une audition avec un comité de discipline régional seront transmis au comité de discipline de la région de provenance du membre impliqué.

11 SÉRIES

Il n'y aura pas de séries éliminatoires. Les équipes participent aux régionaux et/ou aux Championnats provinciaux.

ANNEXE 1 - LISTE DES TOURNOIS



TOURNOIS SAISON 2023-2024

Organisation:			Équipe:	
	# d'équipe	Tournoi #1	Tournoi #2	Tournoi #3 **
M11 AA	Lieu:			
	Date : du / au			
M11 A	Lieu:			
	Date : du / au			
M11 B	Lieu:			
	Date : du / au			
M13 AA	Lieu:			
	Date : du / au			
M13 A	Lieu:			
	Date : du / au			
M13 B	Lieu:			
	Date : du / au			
M15 AA	Lieu:			
	Date : du / au			
M15 A	Lieu:			
	Date : du / au			
M15 B	Lieu:			
	Date : du / au			
M18 AA	Lieu:			
	Date : du / au			
M18 A	Lieu:			
	Date : du / au			
Junior AA	Lieu:			
	Date : du / au			
Junior B	Lieu:			
	Date : du / au			

****Le nombre de tournois permis par équipe est de deux tournois et un troisième pourra être ajouté sous condition d'approbation de la Ligue et de la région concernée.**

ANNEXE 2 - FORMULAIRE DE RETOUR DE TOURNOI

LIHF

PARTICIPATION À UN TOURNOI

Équipe :		Tournoi:	
Division :	Classe :	Date : de	à

RÉSULTAT DES JOUTES

	Date	Visiteur	Points	Receveur	Points
partie 1					
partie 2					
partie 3					
partie 4					
partie 5					
partie 6					

MÉRITE :

Champion

Finaliste

demi-finaliste

SUSPENSIONS MÉRITÉES LORS DU TOURNOI

Date	# partie	# joueur/entr.	Nom	Prénom	Code	Sanction

SUSPENSIONS PURGÉES LORS DU TOURNOI

Date	# partie	# joueur/entr.	Nom	Prénom	Purgé x / n

Envoyé par

Date

**Veillez faire parvenir dès la fin du tournoi par courriel à
Jean-Guy Hurtubise à : jean-guy@hurtubise.net et envoyez une copie à votre
gouverneur**

ANNEXE 3 - AMENDES

Tel qu'indiquées au tableau ci-après, ces amendes seront facturées à la région de l'équipe fautive pour le retard de l'envoi des feuilles de match dans les délais prescrits, ces amendes sont cumulatives :

1^{er} retard	5,00 \$
2^e retard et suivants	10,00 \$

D'autres amendes pourront être imposées selon les points du tableau suivant :

Absence à un match	350 \$
Envoi du formulaire de retour de tournoi	20 \$
Dissolution ou abandon d'une équipe*	250 \$
Reclassification d'une équipe après que l'horaire officiel soit fait.*	250 \$
Absence d'une équipe à un match (règl. 7.9)**	350 \$

* Si le changement implique le remaniement d'horaire dans deux divisions/classe différentes, le montant de l'amende sera doublé. P. ex. : Une équipe M11A qui est reclassée dans le M11B, l'amende sera de 500 \$. Par contre, une équipe M13B qui est dissoute, l'amende sera de 250 \$.

** Le montant est remis à la région de l'équipe hôte.

ANNEXE 4 - PROCÉDURE POUR REMPLIR UN ALIGNEMENT

NO.	JOUEUR S	POSITION
1	CASSABON, ANNIE	GARDIEN
30	BOMBARDIER, LAURIE	GARDIEN
		GARD. J.A.
2	BEAULIEU, CHANTAL	
3	PRINCE, JULIE A	
60 (6)	BENJAMIN, ANNICK	
15	SENÉCAL, SUZANNE	
16	NORMANDEAU, LINDA A	
17	CHENAIL, LORRAINE	Susp. 2/3
20	CHARBONNEAU, MARIE	
21	POULIN, ÉDITH	
22	TRUDEL, VANESSA A	
23	VALIQUETTE, NADIA	
24	GUINDON, KIMC	Susp. 1/1
25	ST-DENIS, CASSANDRA	
26	GALIPEAU, JOELLE	
38	GRAVEL, LISE C	
39	LAPIERRE, GINA	
		J.A.
		J.A.
	ST-DENIS, CLÉMENT	ASS.
	SENÉCAL, PHILIPPE	ASS.
	GALIPEAU, MICHEL	ENTRAÎNEU R

- Inscrire à la main la date et le numéro de match
- Toujours inscrire les numéros en ordre croissant
- DACTYLOGRAPHIER le nom complet et le prénom des joueuses régulières
- Rayer le nom des joueuses régulières qui sont absentes
- Indiquer -A- pour assistant capitaine
- Indiquer -C- pour capitaine
- Gardien de but ne peut-être - A - ou - C -
- La joueuse doit toujours avoir le même numéro
- Indiquer entre parenthèses le numéro habituel de la joueuse et celui qu'elle porte pour le match (s'il y a changement)
- Indiquer les suspensions dans la colonne position, très important, vous en êtes responsable
- Écrire à LA MAIN, le nom complet et le prénom des joueuses affiliées qui participent au match.
- J.A. indique les joueuses affiliées
- Signer la feuille d'alignement
- Un original du feuillet d'alignement officiel est produit au début de la saison, des photocopies sont faites pour chaque match. Tous les ajouts sont manuscrits (# de match, date, ville où se joue le match, suspensions, j.a. # de chandail

ANNEXE 5 - RÔLE DU GOUVERNEUR :

- a) Il doit être présent ou assurer la représentation de son organisation à toutes les assemblées à laquelle il est convoqué.
- b) Il respecte et veille à faire respecter la réglementation de la Ligue dans son organisation ou dans sa région.
- c) Il est un porte-parole de la Ligue auprès des équipes membres de sa région.
- d) Il communique avec chacune des équipes féminines concernées de son association ou organisation toutes les informations qu'il reçoit de la Ligue tant orale qu'écrite.
- e) Il voit à ce que tous les rapports parviennent à la Ligue.
- f) Il s'assure que les feuilles de pointage sont transmises à la Ligue dans les délais prescrits lors des feuilles de pointage papier.
- g) Il s'assure que les heures de glace requises sont fournies chaque saison à la date établie par la direction.
- h) Il est la seule personne à pouvoir communiquer avec les autorités de la Ligue et il est aussi la seule personne pouvant signifier une plainte formelle à la Ligue au nom de son association ou de son organisation.